

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{ER} SEPTEMBRE 2025

Nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance : 12

Convocation a été faite le lundi 25 août 2025 pour le lundi 1^{er} septembre 2025.

L'an deux mil vingt-quatre, les premier septembre à 20 heures, le Conseil Municipal s'est réuni en Mairie de BONNARD sous la présidence de Monsieur Jean-Luc WARIE, Maire

Approbation du compte rendu de la réunion du conseil municipal du 27 juin 2025.

Etaient présents : D. BARJOT, A-S. BORM, J-D. CAILLEUX, N. COSTE, D. DEPREZ, M. GENEVRIER, D. MONNIER, A. PINEAU, J-L. WARIE

Etaient absents : M. DIVERT, J-P. PARRINELLO

Etaient représentés : C. CORNU donne procuration à D. MONNIER

Secrétaire de séance : A. PINEAU

Rajout à l'ordre du jour : Monsieur le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour : achat de 2 tours d'ordinateur. Ce point a été rajouté à l'unanimité des présents et représentés.

Quorum : $12/2 = 7$, quorum atteint : 9

Ordre du jour :

- Communications du Maire
- Financement du Relais Petite Enfance
- Volets : Ecole Maternelle
- Noël des aînés

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le dernier compte rendu de la réunion du 27 juin 2025.

COMMUNICATIONS DU MAIRE

- Droit de Prémption Urbain (DPU) :

La commune n'a pas exercé son droit de DPU pour les parcelles ci-dessous :

- Parcelle AD N°246 : 12 Rue de la Fontaine Saint Martin
- Parcelle AD N°226 : 14 Rue du Champ de la Porte
- Parcelles D N°336, D N°337, D N°338, D N°457, D N°466, D N°474 et D N°508: Les Grands Prés
- Parcelle W N°216 : 8 B Rue de la Fontaine Saint Martin
- L'éclairage public a été éteint tout l'été. Le 5 septembre 2025, l'éclairage public sera programmé aux horaires habituels.

Délibération n° 2025.01.01.09

Financement du Relais Petite Enfance

Monsieur le Maire a reçu un courrier de Monsieur le Maire de Migennes. Suite à la suppression de la subvention du Département de l'Yonne pour financer le relais petite enfance, la ville de Migennes souhaite que les communes du Migennois participe au prorata du nombre d'habitants, soit pour la commune de Bonnard un montant de 795.51 €.

Monsieur le Maire propose de participer à hauteur de 795.51 € pour la commune de Bonnard pour le relais petite enfance.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, refuse à l'unanimité des présents et représentés :

- De participer à hauteur de 795.51 € pour financer le relais petite enfance. Les conseillers ont parfaitement saisi l'intérêt de cet organisme mais refusent que le budget de la commune déjà très serré serve à pallier les déficiences du département « quid des années futures ». Ils s'interrogent également sur le retrait de cette subvention de 6 600€, somme très modeste pour le département et qui subventionne par ailleurs, certains projets qui n'apparaissent pas à leurs yeux essentiels.

Délibération n° 2025.02.01.09

VOLETS : ECOLE MATERNELLE

Monsieur le Maire propose de poser des volets à l'école maternelle. Plusieurs devis ont été demandés.

- TCMS pour un montant de 2 106 € HT soit 2 527.20 € TTC
- M.E.T. 89 pour un montant de 7 817.25 € HT soit 9 380.70 € TTC
- ENTREPRISE LE GOFF pour un montant de 3 425.40 € HT soit 4 110.48 € TTC
- TORREGROSA Mickaël pour un montant de 2 415 € HT soit 2 898 € TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (sauf A. BORM) des présents et représentés :

- de choisir Mickaël TORREGROSA pour un montant de 2 415,00 € HT soit 2 898 TTC. Les membres du conseil municipal favorisent l'entreprise locale. Cet achat sera passé en investissement.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents se rapportant à ce dossier.

Délibération n° 2025.03.01.09

NOEL DES AINES

Monsieur le Maire souhaite savoir si l'on organise un repas ou si c'est une distribution d'un colis.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des présents et représentés :

- D'organiser un repas pour les aînés.
- Et un colis de compensation sera attribué uniquement aux personnes en incapacité de se déplacer, ou malades ou absente sur justificatif.

Délibération n° 2025.04.01.09

ACHAT DE 2 TOURS D'ORDINATEUR

Monsieur Nicolas COSTE explique qu'à compter du 15 octobre 2025, les ordinateurs fonctionnant sous Windows 10 continueront de fonctionner, mais ils ne recevront plus de mises à jour logicielles et de fonctionnalités, de mises à jour et de correctifs de sécurité, ni d'assistance technique. Le PC deviendra donc plus vulnérable aux risques de sécurité et aux virus d'où l'achat d'une tour pour le bureau de l'accueil et une autre pour la secrétaire.

EI – Mediastart89 nous a établi un devis pour une tour PC comprenant Windows 11, l'installation des logiciels, la sauvegarde de l'ensemble des données, la connexion internet avec vérification accès mails et installation de l'imprimante, récupération de tous les favoris internet et mots de passes enregistrés, avec une garantie de 7 ans, pièces et main d'œuvre retour atelier, valable si une révision annuelle est effectuée par EI – Mediastart 89 à la date anniversaire, pour un montant de 990,00 € HT.

En outre, les 2 tours seront formatées et réinitialisées pour être attribuées aux deux écoles de la commune.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité (sauf N. COSTE) des présents et représentés :

- l'achat de 2 tours d'ordinateur pour un montant de 990,00 HT l'unité. Cet achat sera passé en investissement.
- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents se rapportant à ce dossier.

Divers :

Monsieur le Maire a reçu un courrier des futurs acquéreurs des parcelles AC N°18, AC N°19 et AC N°20. Ils souhaitent racheter le chemin communal devant la propriété.

Les membres du conseil municipal refusent de vendre le chemin communal. Il est la continuité du chemin piétonnier.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 20 heures 27.

Le Secrétaire de Séance,
Alexandre PINEAU

